

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trois avril deux mil dix-neuf, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1- Approbation des comptes de gestion 2018 de la commune et des budgets annexes.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés pour l'exercice 2018 n'appellent ni observation ni réserve.

**2- Approbation des comptes administratifs 2018 de la commune et des budgets annexes.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le compte administratif du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2018,

- CONSTATE au compte administratif communal 2018 un excédent global de : 498 424,08 €

**3- Budget communal et budgets annexes - Répartition de l'encours de la dette.**

M. le Maire informe le conseil que la commune n'a pas contracté de prêts à risque.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE du montant de la dette, du nombre des prêts en cours et de leur niveau de risque.

**4- Taxe de séjour – Bilan 2018.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de l'utilisation de la taxe de séjour 2017 (*perçue en 2018*).

**5- Budget Primitif communal 2019 - Vote des taux d'imposition.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	12,40 %
Taxe foncière bâtie	14,72 %
Taxe foncière non bâtie	42,21 %

**6- Vote du Budget Primitif communal et des budgets annexes 2019.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif 2019 de la commune et des budgets annexes.

**7- Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer, à compter du 8 avril 2019, un poste dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi » de 12 mois aidé par l'Etat à hauteur de 50 % pour les 20 premières heures.

**8- Lotissement communal « Le Bellevend » - Cellules commerciales - Détermination du montant du loyer des infirmières.**

M. le Maire informe le conseil qu'au 1<sup>er</sup> avril 2019, Mme Annie CHEVALIER est partie en retraite. Elle est remplacée par Mme Hélène CHAMPENOIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à la location, au 1<sup>er</sup> avril 2019, du local commercial sis au « 7, Allée de Scissy » au profit de la Société Civile de Moyon "Cabinet Infirmier de la baie",

- MAINTIENT le montant mensuel du loyer.

**9- Syndicat Intercommunal d'Animation Jeunesse et Enfance (SIAJE) – Modification des statuts.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les modifications statutaires du SIAJE.

**10- Ecole publique communale – Dispositif "écoles numériques innovantes et ruralité" – Signature du contrat de partenariat.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la participation de l'école publique de Hirel au programme « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité » lui permettant l'obtention d'une subvention de l'Etat de 50 % pour un montant de dépense de 10 209,60 € TTC.

**11- Saint-Malo Agglomération - « Relais Assistants Maternels » – Signature d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels.**

Une convention de mise à disposition de locaux et de matériels produite par le RAM porte sur la salle des fêtes pour les matinées d'éveil ainsi qu'un bureau en mairie pour les permanences des mardis après-midi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux et de matériels.

**12- Subvention aux associations communales - Année 2019.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le maintien en 2019 des indices de répartition des subventions aux associations communales.